

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mars 2024

Convocation du 6 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1^{er} adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3^{ème} adjoint, Dominique MARTIN 4^{ème} adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Mr Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Mr Damien CHARBONNIER,

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

03 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET LA FONTAINE II 36203

Le budget annexe « La Fontaine II » de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Mr le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les opérations de la section d'Investissement et de la section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

36203 BUDGET LA FONTAINE II

ANNEE 2023		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes réalisées	A	29 815,13	31 407,55	61 222,68
Dépenses réalisées	B	31 407,55	31 407,55	62 815,10
Solde des réalisations de l'exercice	C=A-B	-1 592,42	0,00	-1 592,42
Résultats antérieurs 2022	D	-29 815,13	0,00	-29 815,13
Résultat clôture 2023	E=C+D	-31 407,55	0,00	-31 407,55

Ces résultats seront repris au Budget de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Agnès BOISSON, 1^{ère} adjointe, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris part au vote à main levée :

11 voix pour
0 abstention
0 voix contre

- **Approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget annexe La Fontaine II,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer les documents comptables.

- : - : - : - : - : - : - : -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers le 13 mars 2024
Le Maire,

